

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 3 juillet 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 109 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Régine GOURDIN - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Janine MARY - Florence MASSE - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - EMMANUELLE SINOPOLI - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Colette BABOUCHEAN représentée par Maxime TOMMASINI - Patrick BORE représenté par Roland GIBERTI - Jean-Claude GAUDIN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Samia GHALI représentée par Eugène CASELLI - Vincent GOMEZ représenté par Vincent COULOMB - Marcel GRELY représenté par Eric DIARD - Albert GUIGUI représenté par René BACCINO - Garo HOVSEPIAN représenté par Roger RUZE - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Laurent LAVIE représenté par Véronique PRADEL - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Janine MARY - Marc LOPEZ représenté par Catherine CHAZEAU - Patrick MAGRO représenté par Marc POGGIALE - Bernard MARTY représenté par Louisa HAMMOUCHE - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Martine MATTEI représentée par Sophie CELTON - Guy MATTEONI représenté par Guy PONTOUS - Claudette MOMPRIVE représentée par Eric LE DISSES - Daniel NAVARRO représenté par Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Grégory PANAGOUDIS représenté par EMMANUELLE SINOPOLI - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Marine PUSTORINO représentée par Josette VENTRE - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO représentée par Albert LAPEYRE - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Martine GOELZER - Patrick VILORIA représenté par Jean-Pierre BERTRAND.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Laurent COMAS - Yann FARINA - Roland POVINELLI - Karim ZERIBI.

Signé le 3 Juillet 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 06 juillet 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DEV 009-1179/15/CC

■ Approbation de l'adhésion à l'association "nos quartiers ont des talents" et paiement de la cotisation 2015

DPEATSV 15/13359/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

L'association « Nos quartiers ont des talents » ci-après dénommée « NQT », créée en 2005 en Seine-Saint-Denis et présente en Provence Alpes Cote d'Azur depuis 2012 a pour objet d'accompagner les jeunes diplômés issus des quartiers prioritaires et/ou milieux défavorisés (Bac +4 de moins de 30 ans) en favorisant la mise en relation entre jeunes du territoire et entreprises du territoire.

Après examen de leur candidature, les jeunes diplômés sont mis en relation avec des parrains ou marraines, cadres des entreprises adhérentes, et dont le secteur d'activité est en adéquation avec la formation du jeune et/ou son projet professionnel.

NQT propose aux collaborateurs des structures partenaires de s'impliquer dans le cadre d'actions de:

- coaching collectif
- découvertes métiers
- transférabilité de compétences
- information des étudiants dans les universités

NQT anime une communauté de parrains et marraines favorisant les échanges de bonnes pratiques sur le parrainage.

NQT met à disposition des jeunes des outils de perfectionnement en anglais, d'e-learning et d'auto-évaluation en ligne.

Bilan du dispositif NQT déployé au niveau :

National :

- 22 570 jeunes diplômés accompagnés, 5880 parrains et 760 partenaires depuis 2006
- Durée moyenne d'accompagnement/jeune : 8 mois
- Coût moyen du dispositif /jeune : 418 euros
- 72% de sorties positives (= de jeunes recrutés sur un poste adapté au niveau de formation)

Local :

Depuis 2012, 265 jeunes diplômés résidant sur le territoire coummunautaire sont inscrits au dispositif NQT. Parmi eux, 81 jeunes embauchés et 116 toujours suivis par NQT

Partenariats en PACA :

- Partenariats publics et institutionnels : Ministère du Travail via la Délégation Générale à l'Emploi et à la formation Professionnelle (DGEFP), Agence nationale pour la cohésion Sociale et l'Égalité des chances (ACSE), l'Europe (FSE), la DIRECCTE, la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, Pôle Emploi, Région PACA, Communauté du Pays d'Aix, Aix-Marseille Université etc...
- Partenariats privés : Orange, BNP Paribas, Allianz, Airbus, Crédit Agricole, SNCF, Carrefour, Thales, Vinci, Nexity, ONET, GRDF, Banque Populaire, LCL, Société Générale etc...

Signé le 3 Juillet 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 06 juillet 2015

Les principaux axes de partenariat entre NQT et MPM sont les suivants :

1. Actions mises en oeuvre par NQT

- Assurer le suivi et le parrainage de tous les jeunes diplômés résidant sur le territoire de MPM et correspondant aux critères de l'association.
- Fournir les outils de communication nécessaires.
- Développer la complémentarité avec les acteurs locaux.
- Assurer un reporting régulier.
- Co-organiser un événement annuel.
- Mobiliser des témoignages de jeunes et de parrains.
- Articuler ce partenariat avec les entreprises adhérentes de l'association et celles amenées à le devenir, implantées sur le territoire de MPM.
- Mettre en place le parrainage collégial.
- Mettre en valeur le partenariat entre NQT et MPM.

2.2. Actions mises en oeuvre par MPM

- Faire connaître NQT auprès des jeunes diplômés de MPM.
- Identifier et orienter les jeunes diplômés potentiellement concernés par NQT.
- Mettre en relation NQT avec les acteurs locaux.
- Co-organiser un événement annuel.
- Mobiliser les cadres MPM dans le cas où MPM souhaite mettre en place le parrainage collégial.
- Mettre en valeur le partenariat entre NQT et MPM (logo de NQT, site internet et les supports de communication jugés pertinents par MPM).
- Mobiliser les entreprises locales.

Il est proposé au Conseil de la Communauté d'adhérer à l'association « Nos quartiers ont des Talents » pour un montant de cotisation annuelle de 11.960 euros pour 2015.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Signé le 3 Juillet 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 06 juillet 2015

- La délibération DEV 005-588/11/CC du 21 octobre 2011 approuvant la convention avec l'association Marseille Innovation relative à la location de locaux pour la gestion de l'Hôtel Technoptic ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir les actions en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes issus des quartiers prioritaires
- La cohérence de cette opération avec la stratégie de développement économique de MPM, votée le 17 décembre 2007, par le Conseil de Communauté.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée l'adhésion de la Communauté Urbaine MPM à l'association « Nos Quartiers ont des Talents ».

Article 2:

Est autorisé le paiement de la cotisation d'un montant de 11.960 euros pour l'année 2015 à l'association « nos quartiers ont des talents ».

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2015 de la Communauté Urbaine – Sous politique B320-nature 6281.

Pour Visa
Le Vice-Président Délégué - Développement
économique - Zones d'Aménagement Concerté

Pour Présentation
La Présidente Déléguée de la Commission
Développement Economique et Emploi

Patrick BORE

Martine VASSAL

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

Signé le 3 Juillet 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 06 juillet 2015